

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu l'avis du CSAE en date du 28 mars 2025.

Délibération enregistrée sous le numéro : **596/2025/CAB**  
**Conseil d'Administration du 11 avril 2025**

### **Sujet : Statuts de la faculté de médecine**

Les statuts de la faculté de médecine sont proposés au vote des membres du Conseil d'Administration.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges, le 11 avril 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent Jolivet**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois d'avril 2025.  
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 14 avril 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

**Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges**